



COMMUNE

DE

SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE

Département de la Charente-Maritime

Arrondissement de Jonzac

# Saint-Martial de Vitaterne

# Bulletin municipal



# JUIN 2023

## EDITO

Chers administrés,

Je voudrais d'abord vous parler du Conseil Municipal. À nouveau, il me faut faire face et accepter la démission du 2e adjoint : Jean-Luc Roques part dans le sud de la France près de ses enfants. Je le remercie pour sa collaboration, son implication et sa compétence. Le Conseil lui souhaite longue vie et bonheur auprès des siens. Isabelle Maroc le remplace et assurera la continuité de ses fonctions. Philippe Fagot a été élu 4e adjoint. L'équipe diminue mais reste efficace et à votre écoute.

Je profite de cet édito pour demander à chacun de la tolérance face à la prolifération des herbes sur les bordures, trottoirs, etc. Certains d'entre vous ont la gentillesse et le courage d'entretenir chez eux, je les en remercie très sincèrement. Nous allons tout de même faire intervenir une entreprise afin d'effectuer les travaux que notre agent ne peut pas faire.

L'enfouissement des réseaux des Rues Maingaud et Vert Galant devrait débiter en septembre 2023, les riverains seront consultés en temps utile.

La création de la voirie « Impasse du Pinier » et la mise en place de ses réseaux sont programmées pour juillet 2023. Je rappelle qu'il s'agit de désenclaver le terrain communal près de l'arboretum destiné à la vente.

Pour l'aménagement de la Rue du Maine Forget, il faudra probablement attendre 2024.

Les deux gros dossiers de travaux (Rue Augenaud et salle des fêtes) subissent de plein fouet l'insuffisance de crédits alloués aux subventions DETR et DSIL. Néanmoins, nous travaillons à rechercher la faisabilité et la conclusion de ces 2 projets pour 2024.

Je signale aux personnes qui ne sont pas connectées à la fibre qu'elles doivent impérativement se faire connaître en mairie, la disparition du réseau cuivre étant en route.

Enfin je réserve le meilleur pour nos associations, auxquelles je renouvelle le soutien de la municipalité.

- Bienvenue au nouveau bureau de l'ACCA.

- Le Club du Chêne vert a gentiment accepté d'aller organiser ses activités dans la salle des fêtes en raison des travaux de rénovation de la mairie, nous espérons ne pas perturber trop longtemps leurs nombreuses manifestations.

- Le Comité des fêtes nous a préparé une des plus belles brocantes du secteur, croyez-moi, ils n'ont pas ménagé leur peine et je sais qu'ils seraient heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles au sein de l'équipe.

Bonne continuation à tous, un grand merci et bonnes vacances !

Joël Chaussereau



*de la mairie*

☎, 📠, répondeur : 05 46 48 36 72

Mail : [mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr)

Site : [www.st-martial-de-vitaterne.fr](http://www.st-martial-de-vitaterne.fr)

**(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,  
vous pouvez nous les envoyer)**



**Ouverture de la mairie :**

Lundi après-midi 🕒 13H30 - 17H30

Jeudi 🕒 9H - 12H

🕒 13H30 - 17H30

**Permanences du maire :**

Lundi après-midi 🕒 14H00 - 17H30

Jeudi après-midi 🕒 14H00 - 17H30

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles...il vous est rappelé qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées ci-dessus.

☞ Si vous souhaitez recevoir les alertes diffusées par la mairie (alertes météo, vague de cambriolages, vigilances, informations...) merci de nous envoyer votre adresse mail\*, nous l'ajouterons à notre liste d'envoi.

\*Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les données collectées ne seront pas diffusées pour d'autres usages et vous pourrez à tout moment demander la suppression de votre adresse mail.

## TARIFS LOCATION 2023 DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
<b>SALLE</b>	<b>TARIF ÉTÉ</b>	
Occupations diverses 2H.	32,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64,00 €	
1 jour	93,00 €	121,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
<b>SALLE</b>	<b>TARIF HIVER</b>	
Occupations diverses 2H.	49,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97,00 €	
1 jour	147,00 €	177,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
<b>OPTIONS</b>		
Cuisine : 1 jour	50,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	40,00 €	
Lave-vaisselle : 1 jour	26,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	

Caution : 400€

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers sont traités au Bureau de la Police Municipale de Jonzac.

Sur rendez-vous (05 17 24 04 07) le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h

La pré-demande peut être remplie en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>

## CARTES ANTILLES

Carte jeune bleue : Gratuité du lagon, uniquement pendant l'année scolaire pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte adultes : tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes, valable 1 an.

**5€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi 10h30-20h, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires.**



Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.

## PERSONNES ISOLÉES

Les personnes âgées, seules, isolées, sont invitées à se faire inscrire sur le registre de la Mairie, afin de pouvoir bénéficier de soutien si besoin et de visites régulières.

## ÉLAGAGE DES ARBRES DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux ainsi que pour les voies communales.

## FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Merci de contacter la Mairie pour signaler les nids.

## URBANISME

Nous vous rappelons que vous devez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour toutes les constructions envisagées : maison, garage, abri de jardin, piscine, murette, modification de façades, etc.

Renseignez-vous en mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est consultable en mairie et sur notre site internet.

La municipalité participe aux travaux initiés par la Communauté de Communes concernant l'adaptation du PLU au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

## PANNEAU POCKET

Nous vous rappelons l'intérêt de télécharger l'application Panneau Pocket pour suivre la vie de la commune (manifestations, réunions de conseil, etc.)

**LA MAIRIE**  
**VOUS INFORME ET VOUS ALERTE**  
**GRÂCE À PANNEAUPOCKET**

1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**

2 Recherchez votre commune

3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**PANNEAUPOCKET**  
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur   

## ENTRETIEN DES TERRAINS SITUÉS À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE D'HABITATION

Le maire doit faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

La commune peut mettre en demeure les propriétaires d'entretenir des terrains non bâtis ou une partie de terrain non bâtie (article L 2213-25 du CGCT).

Si les travaux prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire.

## INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

**Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.**

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

## BON SENS ET VOISINAGE

Nous vous invitons à la prudence sur nos routes communales : même en zone limitée à 50, pensez à réduire votre vitesse dans les rues étroites, les impasses, ou les zones à faible visibilité, des animaux ou des enfants peuvent vous surprendre !

Dans un souci de bienveillance envers vos voisins, nous vous demandons de respecter la tranquillité de chacun et de limiter autant que possible les bruits de tondeuse ou de débroussailleuse le dimanche.

Il n'existe pas encore d'arrêté municipal pour interdire de tondre, le mieux est encore de s'entendre et d'éviter autant que possible ces utilisations.



# TRI SÉLECTIF

## Tous les emballages se trient

## Trions +FORT



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages en carton et briques



Tous les papiers



Tous les emballages en métal

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,



Toutes les barquettes



Tous les sacs et sachets et tous les films



Tous les pots et boîtes

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,



tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides



toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coffres et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type cotoche), portions de fromage)



tous les sachets et capsules de café / thé et les pochettes de compte



tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant de les jeter !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE



TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES



CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAVER LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !

[WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS](http://WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS)



## **DÉCHÈTERIES**

Apportez en déchèterie tout ce que vous ne pouvez pas mettre dans les sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ou bornes à verres.

➔ Ferrailles, métaux, cartons pliés, déchets verts, huiles de vidange, huiles de friture, piles, batteries, néons, ampoules, appareils électriques et électroniques, électroménager, bois, gravats, meubles, textiles, déchets toxiques...

**Déchèterie d'ARTHENAC (05 46 49 79 90)**

**Ouverte Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**

**Déchèterie de GUITINIERES (05 46 48 32 81)**

**Ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**

## **FIBRE OPTIQUE**

### **Vous rencontrez un échec de raccordement à la fibre ?**

La première chose à faire est de contacter votre fournisseur d'accès (SFR, Bouygues, Orange...) pour obtenir de sa part une explication écrite (mail) des raisons de cet échec.

Ensuite, le mieux est de saisir l'Autorité de Régulation de Communications Electroniques (ARCEP). Vous aurez toutes les informations nécessaires sur le site internet « arcep.fr ». Vous aurez notamment besoin des références cadastrales de votre terrain d'implantation. La réclamation est à faire sur la page « jalerte.arcep.fr ».

Enfin, dès lors que le réseau fibré de la commune a été réalisé par le syndicat départemental Charente-Maritime-Très-Haut-Débit, la municipalité se propose de recenser les difficultés rencontrées. A cet effet vous pouvez communiquer au secrétariat de mairie la synthèse de vos démarches. Dès lors que le sujet peut relever de la compétence de syndicat, nous saisisons ce dernier.

D'autre part, la commune a été pré-sélectionnée dans le prochain lot de travaux de fermeture du réseau cuivre. Une concertation avec les communes concernées est en cours du 6 juin au 15 septembre, et Orange doit recueillir nos interrogations et observations durant cette période. C'est donc le moment de leur faire remonter tous les soucis rencontrés afin de voir si les raccordements à la fibre pourront tous être effectués ou si la fermeture du réseau cuivre devra attendre.





# Séances du Conseil Municipal

## Procès-verbaux de réunions

### SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2022

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent - M. GUIET Julien

**ABSENTS EXCUSES :** Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. BERTRAND) - Mme BERTHELOT Evelyne - Mme SAÏDANI Taffathe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Rudy ARNOULD

#### Politique de protection des données (RGPD)

Le maire présente la Politique de protection des données RGPD et le conseil l'approuve et la valide. Ce document est présent sur le site internet de la commune.

#### Décision modificative chapitre 67

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget primitif 2022.

Les crédits prévus au chapitre 67 sont insuffisants. Le reversement du FCTVA suite à la rectification fiscale du Syndicat de la Voirie n'avait pas été inscrit.

Il propose donc de voter la décision modificative suivante :

Chapitre 67 – article 6718 : + 950€

Chapitre 011 – article 61521 : - 950€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote la décision modificative proposée.

#### Plan de sauvegarde

Les conseillers prennent connaissance du plan de sauvegarde et des éléments à compléter et à mettre à jour.

### SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy (arrivé à 18h20) - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien (arrivé à 18h30) - Mme GRAVELLE Pascale - Mme SAÏDANI Taffathe

**ABSENTS EXCUSES :** M. LINLAUD Vincent (procuration à Mme MAROC) - Mme BERTHELOT Evelyne (procuration à M. CHAUSSEREAU)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Philippe FAGOT

Adoption du procès-verbal des réunions du 17 novembre et du 1er décembre 2022 : adoptés à l'unanimité

#### Vote de crédits d'investissement

Le maire informe le Conseil Municipal que certains travaux et achats d'investissement pourraient être réalisés en ce début d'année avant le vote du budget primitif 2023.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 (soit 139 439€) afin de régler ces premières dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, selon la répartition suivante :

- article 21532 : 2 500€

- article 2152 : 8 000€

- décide que les dépenses réalisées seront inscrites au budget primitif 2023.

## Adoption du Règlement budgétaire et financier

Le modèle de règlement a été transmis aux conseillers.

C'est un complément à la délibération de passage en comptabilité M57.

Ce n'est pas une obligation pour notre commune mais ce document permet une présentation des dépenses d'investissement en Autorisations de programmes et Crédits de Paiement.

La contrainte : présenter lors de chaque réunion de conseil, un document montrant l'évolution de la situation financière, un suivi budgétaire.

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'HABILITER le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

## Travaux local archives mairie – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'accueil de la mairie : réaménagement du secrétariat, bureau du maire et ar-

chives.

Vu le nombre important de projets en cours, il propose de scinder les travaux en 2 tranches et de commencer par la création du local d'archives en 2023.

Des devis ont été demandés et sont présentés.

Les devis retenus pour une trémie d'escalier dans le local d'archives actuel, ainsi que les travaux d'isolation, d'électricité et de plomberie du futur local, s'élèvent à 21 887,78€ HT.

Le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 40% du montant HT peut être sollicitée auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation de la mairie et notamment la création du local d'archives pour une première tranche ;
- Accepte les devis pour un montant total de 21 887,78€ HT, soit 25 968,56€ TTC.
- Accepte de solliciter une subvention de 40% du montant HT, soit 8 755€, auprès du Département, dans la cadre du fonds de revitalisation
- Décide de financer le solde sur ses fonds propres, et d'inscrire le projet au budget primitif 2023.

## Questions diverses

Devis de l'entreprise Taphanel pour refaire les évacuations des logements communaux et salle des fêtes : devis de 2376€  
Accord du Conseil à l'unanimité.

Enfouissement réseaux Rue Vert Galant : devis reçu pour l'éclairage public : 6 060€ sur 5 ans + 2 009€ l'année de réalisation.

Accord du Conseil à l'unanimité pour signer les devis.

Voir avec Maître Daeschler pour les actes de propriété.

## Travaux 2023 :

- Rue Maine Forget : les travaux de renouvellement des réseaux de canalisation d'eau vont commencer le 27 février.
- Demandes de raccordement en cours pour apporter les réseaux sur la parcelle communale AI 43.
- Chemins piétons : réunion avec Mme Dugas-Raveneau – première approche sur une réflexion de schéma d'aménagement de voies cyclables - La CDCSH a mandaté un cabinet d'études, pour établir un schéma des lieux où faire des pistes cyclables. Pour St-Martial : voie douce de l'hôpital, rond-point de la route de Pons... Une aide de la CDCSH serait peut-être possible. Projet pour 2024.

Le Maire donne lecture du courrier de M. Massé Rudy, habitant de la rue du Puits Castin, qui souhaitait que les piquets restent en place devant chez lui et qui s'engage à entretenir les extérieurs à cet endroit-là.

Révision du PLU : réunion lundi 30 janvier – bilan de l'appel d'offres pour les bureaux d'études – présentation des offres avant la réunion de la commission d'appel d'offres.

1<sup>ère</sup> approche des tarifs : entre 13 000€ et 23 000€ HT pour les petites communes.

Etant proche de Jonzac et St-Germain, faire attention à ne pas payer plus si on travaille ensemble.

Mail du CAUE au sujet du projet de M. Abecassis, environ 25 lots. La commune incite le propriétaire à déposer un permis d'aménager rapidement avant la révision du PLU.

Miroir de la Rue du Maine Forget : décision de le poser plus tard au moment des travaux avec le Département.

Julien Guiet : pour le réaménagement de la rue Maine Forget, il faudrait voir s'il y aurait d'autres dispositifs d'aménagement de la voie qui permettraient de réduire les risques (rétrécissement de voie – chicanes).

Demander à M. Lefevre-Farcy de venir pour la présentation du schéma d'aménagement.

Repas des anciens : 26 mars

Rudy Arnould : plan communal de sauvegarde, 2 conseillères à ajouter dans la cellule accueil.

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023

**PRÉSENTS** : M. CHAUSSEREAU Joël - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien - Mme GRAVELLE Pascale

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERTRAND Bernard (procuration à Mme MAROC) - M.

LINLAUD Vincent (procuration à M. ROQUES) - Mme BERTHELOT Evelyne

(procuration à M. CHAUSSEREAU) - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à M.

ARNOULD)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Elodie CARRE

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023** : adopté à l'unanimité

### **Dossiers de demandes de subventions**

Le maire informe le conseil de son entrevue avec Mme la Sous-Préfète au sujet des dossiers de demandes de subventions. Un rendez-vous avait été demandé fin 2022 afin de lui présenter les projets et connaître les orientations générales de l'octroi des subventions. Mais ce rendez-vous avait été refusé tant que les dossiers n'étaient pas déposés.

Après avoir pris connaissance des dossiers avec le maire, elle a donc demandé à avoir plus d'arguments pour défendre les dossiers, car elle a trouvé les projets ambitieux à l'échelle de la commune.

Elle a demandé de regrouper les dossiers d'aménagement de la Rue Auguenaud et de l'aménagement du chemin rural le long de l'hôpital en voie douce afin de demander des subventions DETR et DSIL.

Il faut également demander une subvention DETR pour la salle des fêtes et pas seulement DSIL.

### **Demande de subventions DETR/DSIL Aménagements de voirie (Rue Auguenaud et chemin rural)**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention DETR avait été déposé fin 2022 pour le projet d'aménagement de voirie de la Rue Auguenaud. Il serait préférable de modifier la demande et d'annuler la délibération du 17 novembre 2022 pour déposer un dossier global d'aménagement de voirie de la Rue Auguenaud et du chemin rural qui longe l'hôpital et de déposer une demande conjointe de DETR et DSIL.

Le chiffrage des travaux pour la Rue Auguenaud proposés par le Syndicat de la Voirie est de 322 961,27€ HT et 27 975,52€ HT pour la maîtrise d'oeuvre.

Pour l'aménagement du chemin rural en cheminement piéton, le devis est de 65 470,42€.

La totalité de ces travaux d'aménagement de voirie est donc de **416 407,21€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ confirme son accord sur la réalisation conjointe des 2 projets d'aménagement de voirie de la Rue Augenaud et du chemin rural le long de l'hôpital, qui sont une continuité l'un de l'autre
- ♦ décide de solliciter une subvention DETR de 40% du montant HT des travaux, soit 166 562€
- ♦ décide de solliciter une subvention DSIL de 30,39% du montant HT des travaux, soit 126 562€
- ♦ rappelle que deux subventions au titre des amendes de police ont été sollicitées auprès du Département pour un montant de 40 000€
- ♦ décide de financer le solde et la TVA sur les fonds propres, ou avec l'aide d'un emprunt selon l'année de réalisation des travaux
- ♦ décide d'inscrire le projet au budget primitif 2023
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **Demande de subventions DETR/DSIL Aménagement salle des fêtes**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention DSIL avait été déposé fin 2022 pour le projet d'aménagement et de mise aux normes de la salle des fêtes. Il serait préférable de modifier la demande et d'annuler la délibération du 17 novembre 2022 pour déposer un dossier de demande conjointe de DETR et DSIL.

Le Maire propose de maintenir la demande de subvention auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation.

Le chiffrage des travaux proposés par le maître d'oeuvre est de 274 680€ HT (travaux 252 000€ et maîtrise d'oeuvre 22 680€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ♦ confirme son accord sur la réalisation du projet de rénovation thermique et d'aménagement de la salle des fêtes.
- ♦ décide de solliciter une subvention DETR de 40% du montant HT des travaux, soit 109 872€
- ♦ décide de solliciter une subvention DSIL de 37 872€ correspondant à 13,79% du montant HT des travaux
- ♦ décide de solliciter une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime de 40% du plafond de 180 000€, soit 72 000€
- ♦ décide de financer le solde (20%) et la TVA sur les fonds propres

- ♦ décide d'inscrire le projet au budget primitif 2023
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Fonds vert (nouveau dispositif transition écologique) pourra être demandé après réalisation d'une étude thermique pour la salle des fêtes.

#### **Convention avec le Syndicat de la Voirie pour une mission d'esquisse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du chemin rural qui longe l'hôpital, entre les voies communales 2 et 21, en cheminement doux (réservé aux modes de déplacement non motorisés).

Le Maire donne lecture de la convention proposée par le Syndicat de la Voirie pour une mission d'esquisse concernant l'aménagement d'une voie existante en cheminement doux.

Cette mission s'élève à 800€ HT.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de confier la mission d'esquisse sur ce projet au Syndicat Départemental de la Voirie et autorise le Maire à signer la convention.

#### **Renouvellement de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

M. le Maire explique à l'assemblée que la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes de Haute Saintonge (CDCHS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de préciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCHS.

Depuis le 1er janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose :

- à toutes les communes de la CDCHS : le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique, et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée,

- aux communes de + de 3500 habitants : la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- de faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande,
- de réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement, ...)
- d'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux.

Il est proposé au conseil d'approuver la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise le Maire à la signer.

### Questions diverses

Chasse : le projet de création d'une AICA a été abandonné, une ACCA restera sur la commune,

une AG aura lieu et un nouveau président devrait reprendre avec un nouveau bureau.

### **Repas des anciens : 26 mars**

On a reçu les menus, les conseillers feront le service comme d'habitude.

Invitations au domicile des anciens aux environs des 4-5 mars.

Le mettre sur Panneau Pocket.

Jean-Luc Roques et Pascale Gravelle seront absents.

Julien Guiet propose d'offrir le pineau pour l'apéritif, à la place du cocktail.

Avec les nouveaux arrivants, souvent moins âgés, il pense qu'une animation telle qu'un magicien pourrait s'envisager. Le conseil le charge de demander les disponibilités et tarifs d'un magicien.

18 mars : Journée Haute-Saintonge propre – 9h30 parking de la mairie

Voir avec les artisans pour prévoir une réunion pour caler le planning en vue des travaux du local d'archives.

## **SÉANCE DU 16 MARS 2023**

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien - Mme GRAVELLE Pascale - M. LINLAUD Vincent (à 18h25) - Mme SAÏDANI Taffathe (à 19h)

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BROSSARD Isabelle (procuration à Mme MAROC) - Mme BERTHELOT Evelyne

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Pascale GRAVELLE

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 :** adopté à l'unanimité

### **Mutualisation de l'étude pour la révision du PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a choisi de prescrire la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de cohérence Territoriale de la

Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Vu la délibération du conseil municipal du 8 septembre 2022 pour prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 10 octobre 2022 pour adhérer au groupement de communes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Hurban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

Considérant les synergies et les enjeux que la commune partage avec :

- Jonzac
- Saint-Germain de Lusignan
- Ozillac
- Clam

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.

Le maire demande à revoir la composition de la commission communale du PLU pour qu'elle soit composée au minimum du maire et des 4 adjoints. Vincent Linlaud en faisait également partie ainsi que Julien Guiet et Elodie Carré. Tous les membres souhaitent rester dans cette commission.

Le maire évoque une possible exclusion des exploitants agricoles car lors de la précédente étude PLU, c'est ce qui s'était passé. Julien Guiet demande à voir des textes qui le prouvent.

### **Aliénation d'une partie de la VC5 Rue Maingaud suite à enquête publique**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 10 octobre 2022, il avait été décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de la voie communale 5, Rue Maingaud, située entre les numéros 7 et 9 de la rue, en vue de sa cession à M. Maignand Michel, seul riverain utilisateur de cette impasse.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 5 janvier 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien de ladite portion de voie communale.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil municipal décide :

- de désaffecter cette portion de la voie communale n°5, définie par le bornage comme la parcelle AL 102, d'une contenance de 1a01ca, en vue de sa ces-

sion ;

- de fixer le prix de vente à l'euro symbolique ;  
- de mettre en demeure M. Maignand d'acquérir le terrain attenant à sa propriété ;

- d'émettre un titre de recettes à l'encontre de M. Maignand Michel afin de se faire rembourser les frais de bornage réglés par la commune ;

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, et notamment les actes notariés.

### **Approbation du Compte de Gestion 2022**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote du Compte Administratif 2022**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2022.

Voir graphiques en pages suivantes

### **Affectation des résultats 2022**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 80 595,32€

un excédent reporté de 238 930,17€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 319 525,49€

un excédent d'investissement de : 245 502,90€

un déficit des restes à réaliser de : 235 400,00€

Soit un besoin de financement de : 10 102,90€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 319 525,49€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 200 000,49€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 119 525€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 245 502,90€

### **Vote du Budget Primitif 2023**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2023 :

#### **Investissement** :

Dépenses : 599 270€ (dont 250 200€ de RAR)

Recettes : 768 630€ (dont 14 800€ de RAR)

**Fonctionnement** équilibré à 448 385€

Voir graphiques en pages suivantes

## Autorisations de programmes et crédits de paiement 2023

Le Conseil Municipal ayant adopté le règlement budgétaire et financier prévoyant l'utilisation des autorisations de programmes et des crédits de paiement le 26 janvier 2023, le maire présente les AP-CP suivants pour les 3 plus importants projets :

- Aménagements de voirie : AP 461 000€  
CP 2023 : 140 000€ - CP 2024 : 200 000€ - CP 2025 : 121 000€
- Rénovation salle des fêtes : AP 257 000€  
CP 2023 : 50 000€ - CP 2024 : 107 000€ - CP 2025 : 100 000€
- Rénovation mairie : AP 60 600€  
CP 2023 : 28 000€ - CP 2024 : 32 600€

Les montants des autorisations de programmes ne comprennent pas les restes à réaliser 2022 qui figurent sur le budget primitif et ne pouvaient pas être inclus dans les AP.

Le maire invite le conseil municipal à autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur des autorisations de programmes. Les crédits de paiement 2023 sont inscrits au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil municipal adopte les propositions d'autorisations de programmes et de crédits de paiement.

## Questions diverses

Voirie Rue du Vert galant : l'acte a été passé chez le notaire pour l'acquisition de la voirie Rue du Vert Galant. S'agissant d'un acte entre collectifs, il n'y a pas de frais de notaire.

Eclairage terrain de boules : devis pour 2 lampadaires solaires + 1 lampadaire rue Chêne vert

Journée Haute-Saintonge propre samedi 18 mars : Bernard – Dominique – Isabelle – Julien - Joël seront présents.

Repas des anciens : Julien – Vincent - Taffathe - Joël - Philippe - Bernard – Dominique seront présents.

Comité des fêtes : marche contre l'endométriose samedi 1<sup>er</sup> avril.

Le Maire donne lecture d'un courrier du Club du Chêne vert qui demande à la commune de pouvoir stocker la sono dans le garage ou le grenier.

Un habitant a fait remarquer à Pascale Gravelle que des pancartes de lieux-dits ont été posées mais qu'il n'y en a pas chez Massias.

Réfection du réseau d'eau Rue Maine Forget.

Une cérémonie aura lieu sur la commune le 19 mars à 10h45.

Julien Guiet reparle de l'intervention d'un magicien évoquée à la dernière réunion pour le repas des aînés. Devis de 770€ pour un show de close-up pendant 2h30 et un show final. Il y a plus de monde au repas cette année. Le public ciblé n'est pas le même qu'il y a 15 ans.

Le maire et les adjoints ont refusé pour cette année car ils sont inquiets de la réaction des anciens face à ce type de spectacle.

Julien rappelle que le contexte de la mise en place de ce repas était d'amener le restaurant aux gens qui n'avaient pas l'occasion d'y aller.

Il faudrait leur en parler le jour du repas pour voir ce qui pourrait les intéresser.

Isabelle Maroc préférerait proposer ce type d'animations pour le Noël des enfants.

## **SÉANCE DU 13 AVRIL 2023**

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - M. GUIET Julien - Mme GRAVELLE Pascale - M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme BROSSARD Isabelle

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MAROC Isabelle (procuration à Mme BROSSARD) - Mme BERTHELOT Evelyne - Mme CARRE Elodie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Rudy ARNOULD

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 :** adopté à l'unanimité

## **Vote des subventions aux associations 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions aux associations n'ont pas été étudiées lors du vote du budget et qu'il y a lieu de les soumettre à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023 qui seront inscrites à l'article 65748 du BP 2023 :

**Club du Chêne vert : 400€**

**Donneurs de sang : 100€**

**ACCA : 400€**

1 conseiller, intéressé au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres restants :

**Comité des fêtes : 500€**

### **Vote des taux des 4 taxes directes locales**

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Considérant le produit attendu des taxes directes locales nécessaire à l'équilibre du budget,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de voter les taux des 4 taxes directes locales comme suit :

**Taxe d'habitation : 14,79%**

**Taxe foncière bâti : 34,94%**

**Taxe foncière non bâti : 47,91%**

**CFE : 19,45%**

### **Demandes de subventions Fonds Vert**

2 demandes de subvention sont possibles

- une pour l'étude thermique

- une pour les travaux

Audit énergétique 3000€ classement énergétique G gain de 70% d'énergie avec les travaux prévus

### **Demande de subvention Fonds Vert – Ingénierie – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont fait l'objet d'une demande de subventions DETR/DSIL. Une étude thermique devait être réalisée afin de justifier de l'éligibilité du projet de rénovation au bénéfice du Fonds vert.

Il informe le Conseil que les prestations d'ingénierie nécessaires pour l'établissement et la réalisation de travaux permettant de réaliser au moins 30% de gain énergétique après travaux peuvent également être financées par le Fonds vert.

Ainsi, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des études réglementaires éligibles au Fonds vert peut bénéficier d'une subvention.

Le coût de cette étude thermique réalisée par la SARL Accord thermique est de 2500€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de déposer une demande de subvention Fonds vert pour financer l'étude thermique réalisée à la salle des fêtes, à hauteur de 80% du montant HT, soit 2000€
- décide de financer le solde sur les fonds propres, la dépense ayant été prévue au budget primitif 2023

- autorise le maire à déposer la demande et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Demande de subvention Fonds Vert – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont fait l'objet d'un dossier de demande de subventions conjointes DETR/DSIL. Une étude thermique devait être réalisée afin de justifier de l'éligibilité du projet de rénovation au bénéfice du Fonds vert.

Cette étude démontre un gain énergétique de 70% après travaux et pourrait, elle aussi, être prise en charge dans le même dossier.

Le chiffrage des travaux proposés par le maître d'oeuvre est de 274 680€ HT (travaux 252 000€ et maîtrise d'oeuvre 22 680€).

Le coût de l'étude thermique est de 2500€ HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département de la Charente-Maritime pour un montant de 72 000€.

Si le dossier de demande conjointe DETR/DSIL n'est pas retenu cette année, le Maire propose de solliciter le Fonds vert en complément.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de déposer une demande de subvention Fonds vert pour financer les travaux de rénovation énergétique et l'étude thermique de la salle des fêtes pour un montant de 149 744€
- décide de financer le solde sur les fonds propres, un crédit de paiement ayant été inscrit au budget primitif 2023
- autorise le maire à déposer la demande et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



### Subvention voyage scolaire école de Jonzac

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Ecole élémentaire de Jonzac, qui sollicite une subvention dans le cadre d'un séjour en Vendée du 26 au 29 juin 2023.

6 élèves domiciliés dans la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 70€ par élève, soit 420€ à l'Ecole élémentaire de Jonzac.

Les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2023.

### Questions diverses

Chemin du hangar à boues : le transport des boues sera terminé d'ici un mois ou 2. Véolia s'est engagé à remettre le chemin en état. La parcelle appartient à la commune de Jonzac.

PLU : la commune doit compléter un questionnaire sur l'espace de vie remis par le bureau d'études. Il faut réunir la commission PLU.

Scanner le document pour la commission.

La réunion est fixée au Jeudi 27 avril à 10h.

Envoyer le questionnaire par mail avec la convocation.

Le premier rendez-vous avec le bureau d'études a été fixé le 12 mai de 13h30 à 15h.

Un compromis a été signé pour le terrain communal Chez Bâtard.

A la prochaine réunion, il faudra délibérer pour donner un nom au chemin qui va être réalisé. Impasse du Pinier ? Impasse de l'arboretum ?

Les travaux de voirie du chemin et les raccordements aux réseaux sont à la charge de la commune.

Travaux du local d'archives de la mairie : le maçon est intervenu, le trou dans le plafond est fait et M. Constant commence mercredi.

Le permis d'aménager de M. Abecassis devrait être déposé courant avril.

Le repas des anciens s'est bien passé malgré le traiteur qui n'avait pas prévu la quantité suffisante pour le nombre de convives. L'équipe municipale était réduite pour assurer le service, il faudrait être

plus nombreux.

Journée Haute-Saintonge propre : une quinzaine de personnes ont participé, retour positif.

Marche contre l'endométriose organisée par le Comité des fêtes : 31 dons

A renouveler - Article dans la Haute-Saintonge

Voir le nombre de personnes de plus de 65 ans de la commune.

Lotissement Rue Rousselot (Guet) : le raccordement électrique sera à la charge de la commune.

2 mai à 14h : rendez-vous au château d'eau avec la RESE.

Jachère fleurie prévue à l'arboretum : les graines sont arrivées, fournies gratuitement par la Fédération de Chasse. L'entrepreneur de Réaux qui avait proposé un devis de 1000€ devrait semer prochainement.

Devis du géomètre pour le projet Boutillier. Pour canaliser le pluvial, on paie le géomètre à moitié avec le propriétaire et les travaux de terrassement.

Point à temps : le tour de la commune a été fait, devis de 6600€. Accord du Conseil.

Philippe Fagot signale la dangerosité d'une clé de vanne d'eau qui sort sur la berne rue Clef des champs, à voir avec la Rese.

Il rappelle que l'Impasse du Vigneron a été très abîmée avec les travaux, le maire dit qu'elle devrait être refaite.

Rudy Arnould indique qu'Eric a mis du paillis d'ardoise dans les massifs et autour de la stèle du 19 mars : c'est plus propre, des compliments ont été faits.

Problème de branchement de fibre : impossible de se raccorder pour certaines personnes sur l'espace départemental.

Ce serait un problème de gaine écrasée avec les travaux. Il faut voir avec le département ou avec l'opérateur et faire un courrier en listant les personnes qui sont concernées.

# SÉANCE DU 25 MAI 2023

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent (à 18h30)

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BERTHELOT Evelyne - M. GUIET Julien (procuration à Mme CARRE) - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à M. CHAUSSEREAU) – Mme Isabelle BROS-SARD (procuration à Mme MAROC)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Philippe FAGOT

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2023 :** adopté à l'unanimité

## **Demande de subvention travaux secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'accueil de la mairie : réaménagement du secrétariat et du bureau du maire.

La seconde tranche est en cours, le maire propose donc de demander une subvention pour la troisième et dernière tranche.

Des devis ont été demandés et sont présentés.

Les devis retenus s'élèvent à 31 271,03€ HT, 36 366,66€ TTC.

Le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 40% du montant HT peut être sollicitée auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation de la mairie et notamment le réaménagement du secrétariat et du bureau du maire
- Accepte les devis pour un montant total de 31 271,03€ HT, 36 366,66€ TTC
- Accepte de solliciter une subvention de 40% du montant HT, soit 12 508,41€, auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation
- Décide de financer le solde sur ses fonds propres, et d'inscrire le projet au budget primitif 2023.

## **Appellation nouvelle voirie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut donner une appellation à la future voirie qui desservira la parcelle AI 43. La voirie étant si-

tuée sur le lieu-dit Le Pinier, le maire propose « Impasse du Pinier ».

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom d'**Impasse du Pinier** à la nouvelle voirie, conformément à l'usage mis en place depuis 2007.

## **Taxe d'aménagement**

Le maire propose au conseil de réfléchir à la possibilité d'instaurer un taux de taxe d'aménagement plus élevé dans les zones à urbaniser où la commune doit amener et financer les réseaux. La délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Une conseillère demande de chiffrer l'investissement afin de savoir si l'actuelle taxe d'aménagement de 3 % couvre les frais.

## **Subvention voyage scolaire Ecole Maternelle du Parc de Jonzac**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Ecole Maternelle du Parc à Jonzac, qui sollicite une subvention dans le cadre d'un séjour dans la Vienne du 2 au 5 mai 2023.

2 élèves domiciliés dans la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 70€ par élève, soit 140€ à l'Ecole Maternelle du Parc.

Les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2023.

## **Projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême**

Le Maire donne lecture du projet de délibération transmis par la CDCHS.

La CDCHS a transmis le dossier de déclaration d'intention mis à disposition du public par Calitom. Sur le territoire de la Haute-Saintonge, la totalité de ces déchets est actuellement enfouie sur le site de Sotrival à Clérac dont la capacité de stockage diminue pour passer à 125 000 tonnes /an jusqu'à sa fermeture programmée en 2036. Par ailleurs, une dizaine de sites d'enfouissement doivent fermer dans la région Nouvelle Aquitaine d'ici 10 ans. La seule option de la mise en décharge n'est donc plus tenable. Pour répondre à cette urgence, CALITOM en partenariat avec la CDCHS et le SMICVAL a étudié trois scénarii.

A l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se

proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbains mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel. A ce titre, un dossier de déclaration d'intention a été déposé par Calitom.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liés aux efforts de prévention.

Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros pour une mise en service industrielle au printemps 2029.

La CDCHS demande aux communes de soutenir le projet par une délibération du Conseil d'avis favorable au projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique à Angoulême, autorisant le maire à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Communautaire de la CDCHS étant compétent sur ce sujet, le conseil municipal estime qu'il n'a pas à ce prononcer pour soutenir le projet, et décide de ne pas délibérer sur ce point de l'ordre du jour.

### **Redevance télécoms pour occupation du domaine public**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2023

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain,

- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien,

- 31,30 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment). Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- De revaloriser chaque année ces montants en

fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- D'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.

- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes

### **Questions diverses**

L'enfouissement des réseaux devrait se faire cette année.

En revanche, les travaux d'aménagement de la Rue du Maine Forget ne sont pas prévus.

Subventions DETR/DSIL Rue Augenaud et voie douce : un mail de la Préfecture a indiqué que le taux de subvention DETR serait réduit à 20 % au lieu de 30 % ; le dossier est encore en cours d'instruction pour la DSIL.

Subventions DETR/DSIL Salle des fêtes : pas de nouvelles mais a priori le dossier n'a pas été retenu.

Rue du Maine : demande d'un ralentisseur en raison de la vitesse excessive de certains véhicules dans cette petite rue. Les conseillers ne sont pas favorables car ils estiment que ce n'est pas possible de rouler vite sur cette portion de route.

Pascale Gravelle se propose pour aller voir les riverains et faire le point sur la situation.

Mme Maroc a assisté à la réunion du SDEER.

Problème d'approvisionnement pour le remplacement des éclairages par des leds.

Elle a assisté à une formation sur le pilotage du PLU le mardi 23 mai.

Elle rapporte des remarques de personnes présentes à la cérémonie du 8 mai qui ont mentionné qu'ils ne connaissent pas les conseillers.

La brocante a été une belle réussite, mais les bénévoles ne sont pas assez nombreux.

L'idée de mettre des flyers mentionnant la recherche de bénévoles est lancée.

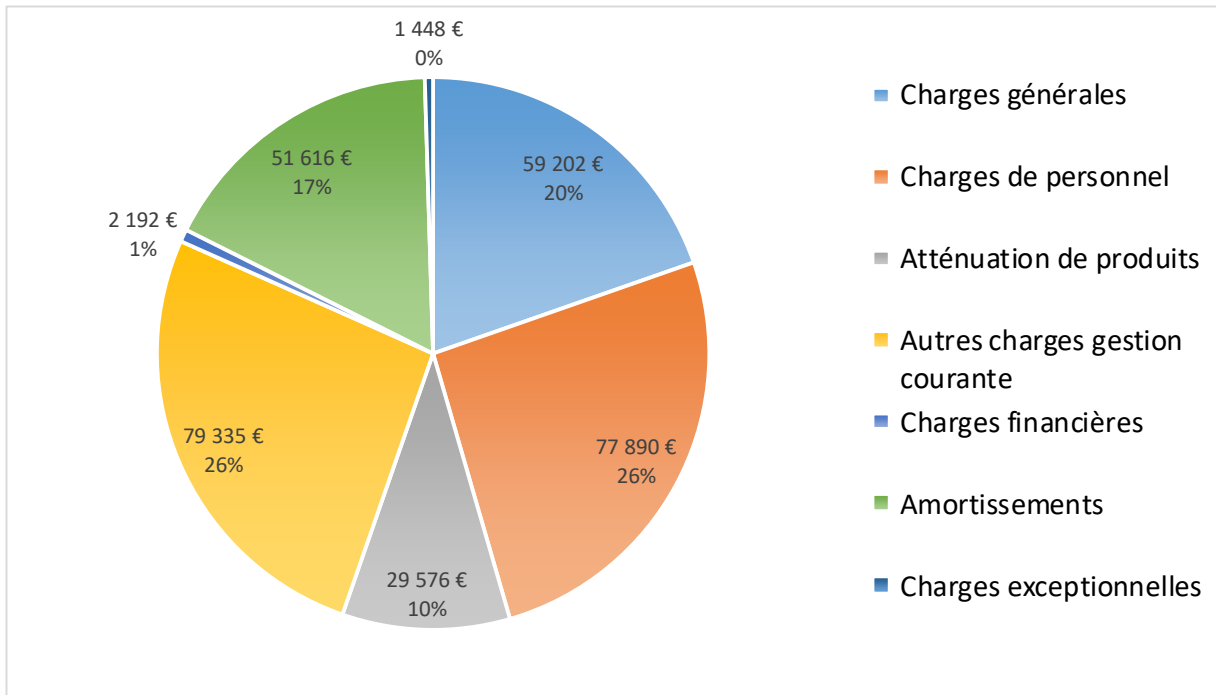
Mme Gravelle signale un arbre mort dans la haie communale (sapin), c'est inutile de le remplacer, mais il faudrait le couper.

C'est le dernier conseil municipal de Jean-Luc Roques qui déménage et va donner sa démission. Il remercie le maire de la confiance qu'il lui a accordée et rappelle qu'il faut avoir de l'ambition pour sa commune.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2022

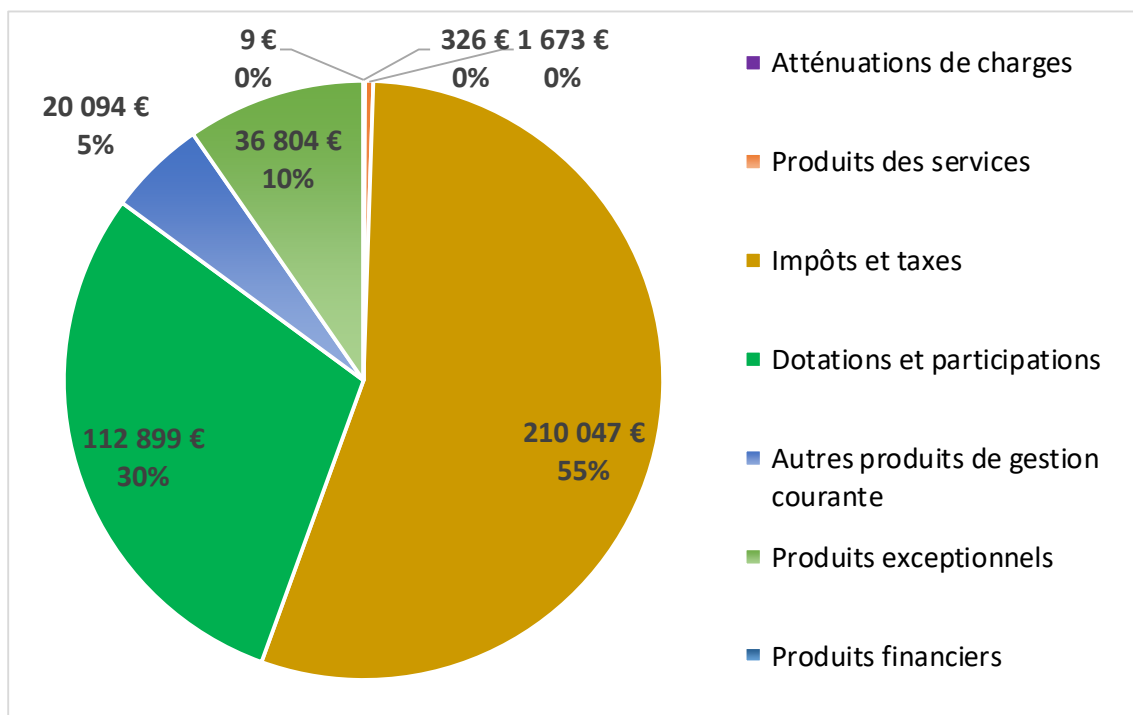
Les résultats budgétaires de l'année 2022 s'inscrivent depuis le début du mandat dans une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre de dégager un excédent de fonctionnement qui servira à financer d'importants travaux sans recourir à l'emprunt. Ainsi cet excédent s'élève en 2022 à 80 595€ (2021 : 84 620€). Malgré l'inflation qui a concerné notamment les fluides (électricité, combustibles...) et les matériaux, les charges de gestion courante ont été globalement stabilisées. Ce sont les frais de personnel qui ont connu la hausse la plus significative en raison des évolutions indiciaires.

## Dépenses Fonctionnement : 301 260 €



## Recettes de Fonctionnement : 381 855 €

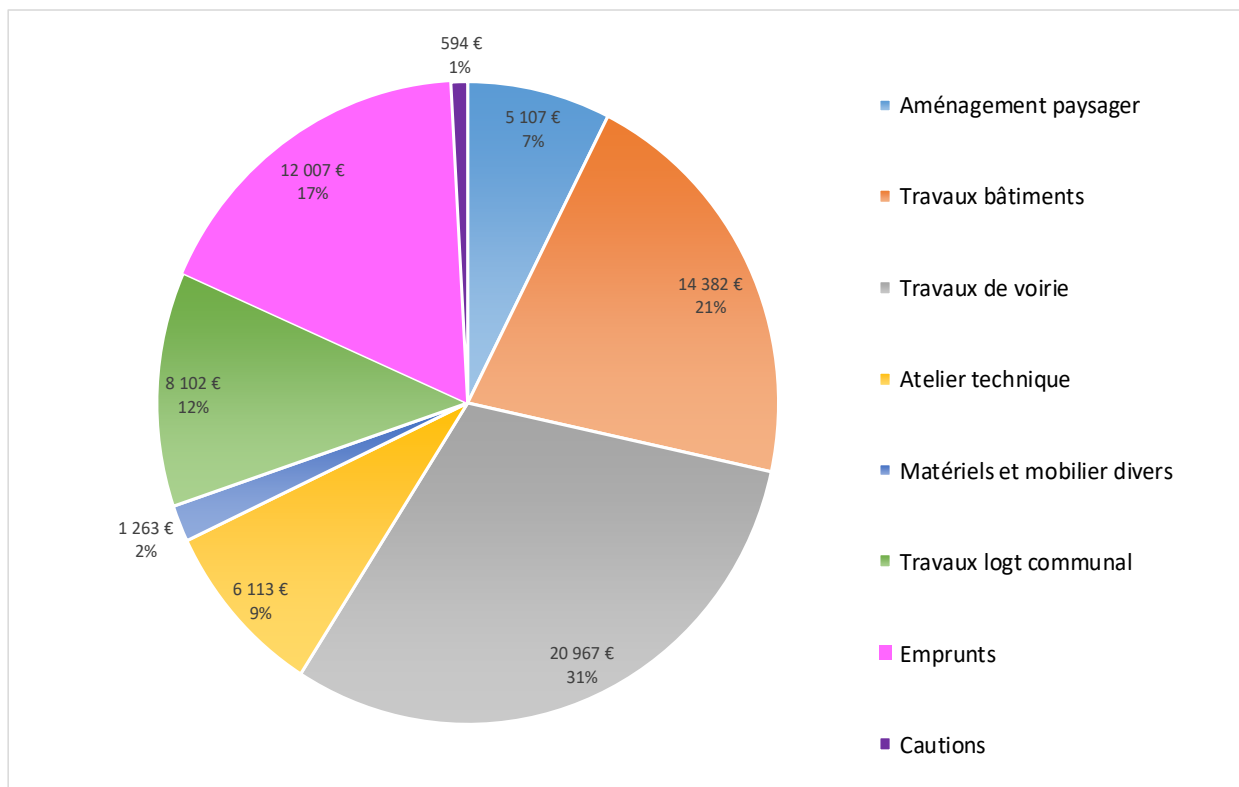
Les impôts et taxes sont quasi exclusivement à l'origine de la progression des recettes de fonctionnement. Cela s'explique par le dynamisme des bases, et donc par la livraison de nouveaux bâtis. En revanche, les dotations de l'Etat stagnent, ce qui correspond de fait à une baisse au regard de l'inflation.



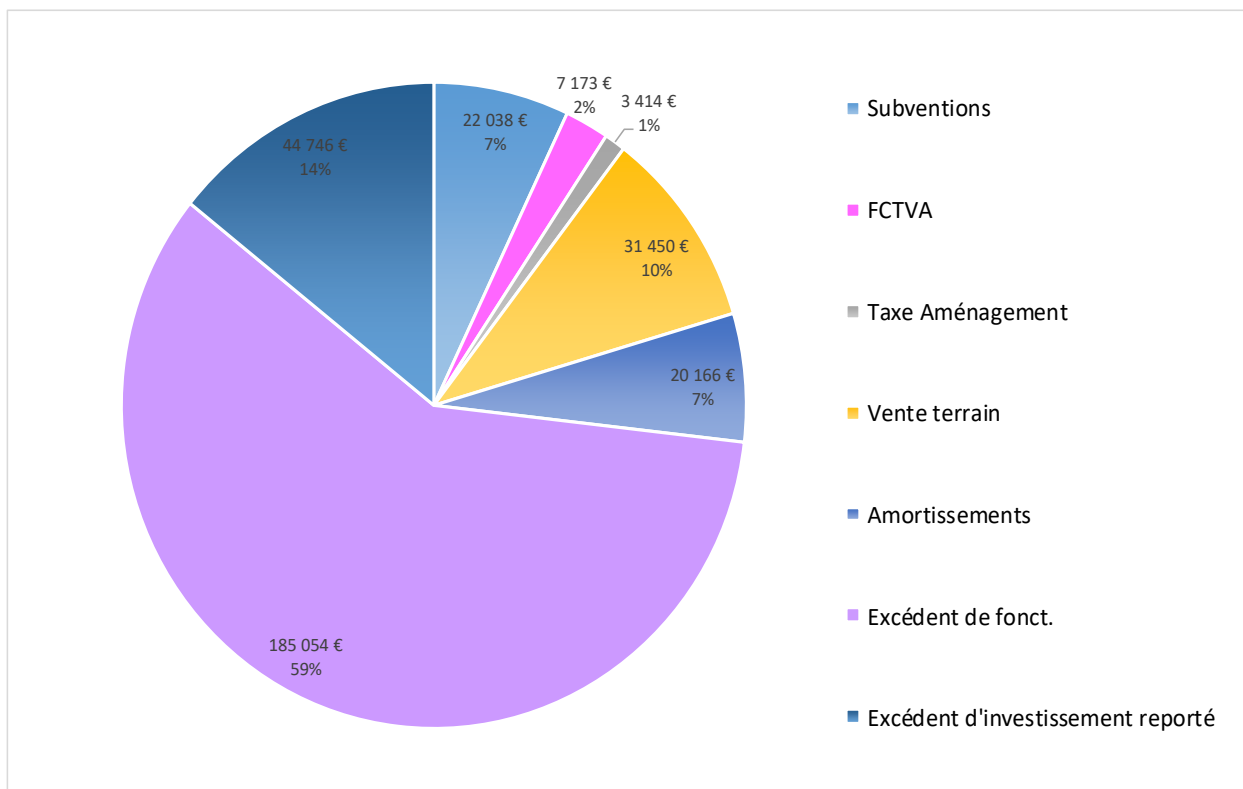
En 2022 les investissements ont concerné les travaux d'entretien de la voirie, l'agrandissement de l'atelier technique et la rénovation de la salle du conseil municipal (1<sup>ère</sup> étape de la rénovation de la Mairie). En outre, des études préalables à la réalisation de travaux ont été engagées : rénovation de la salle des fêtes, réfection de la rue Auguenaud, réalisation d'une voie douce contournant l'hôpital... L'excédent cumulé reporté (45 502 €) permettra de financer une partie de ces travaux, le solde faisant l'objet de demandes de subventions.

Enfin, doit être relevée une recette exceptionnelle d'investissement générée par la vente d'un terrain à bâtir rue du Maine.

### **Dépenses Investissement : 68 538,49 €**



### **Recettes Investissement : 314 041,39 €**



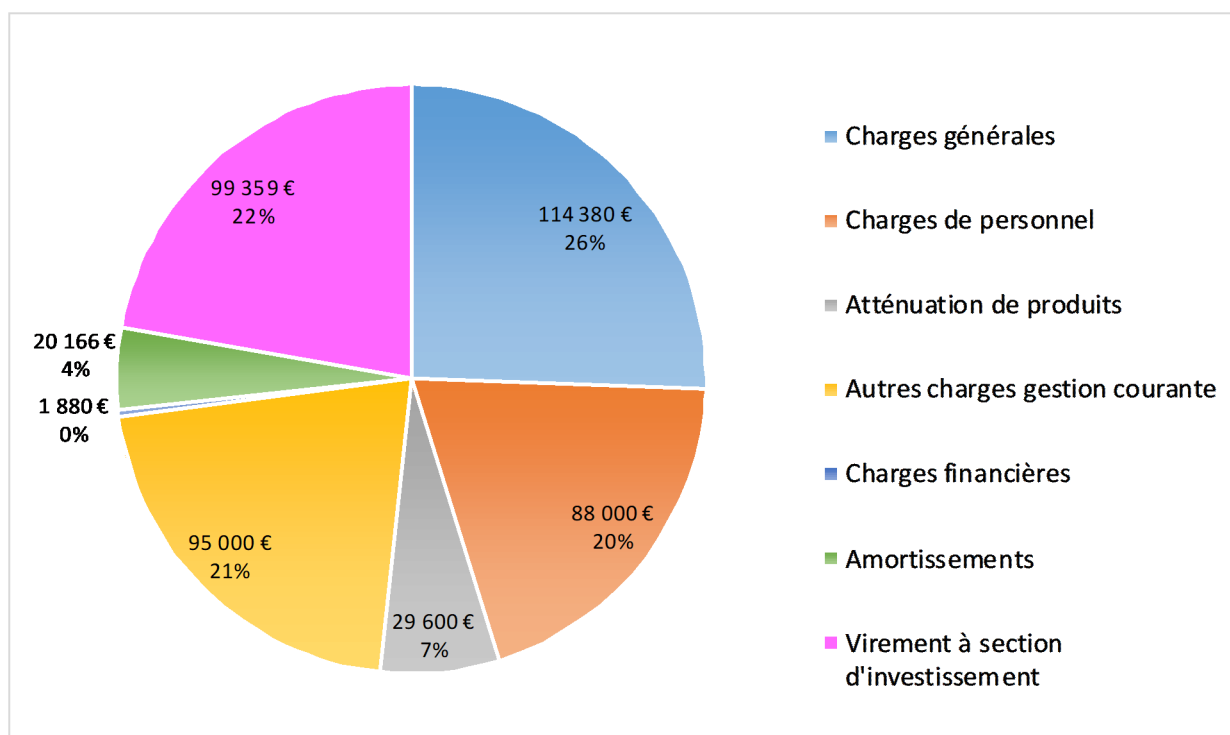
## BUDGET PRIMITIF 2023

Etant observé qu'en 2022 les dépenses ont progressé plus vite que les recettes, une rigueur encore accrue a été apportée pour évaluer les dépenses de fonctionnement. Le montant des dépenses de fonctionnement du budget primitif est, dans un souci de sincérité et pilotage resserré, affiché globalement à la baisse. Mais également réaliste, il prend en compte l'inflation et l'évolution des dépenses de personnel.

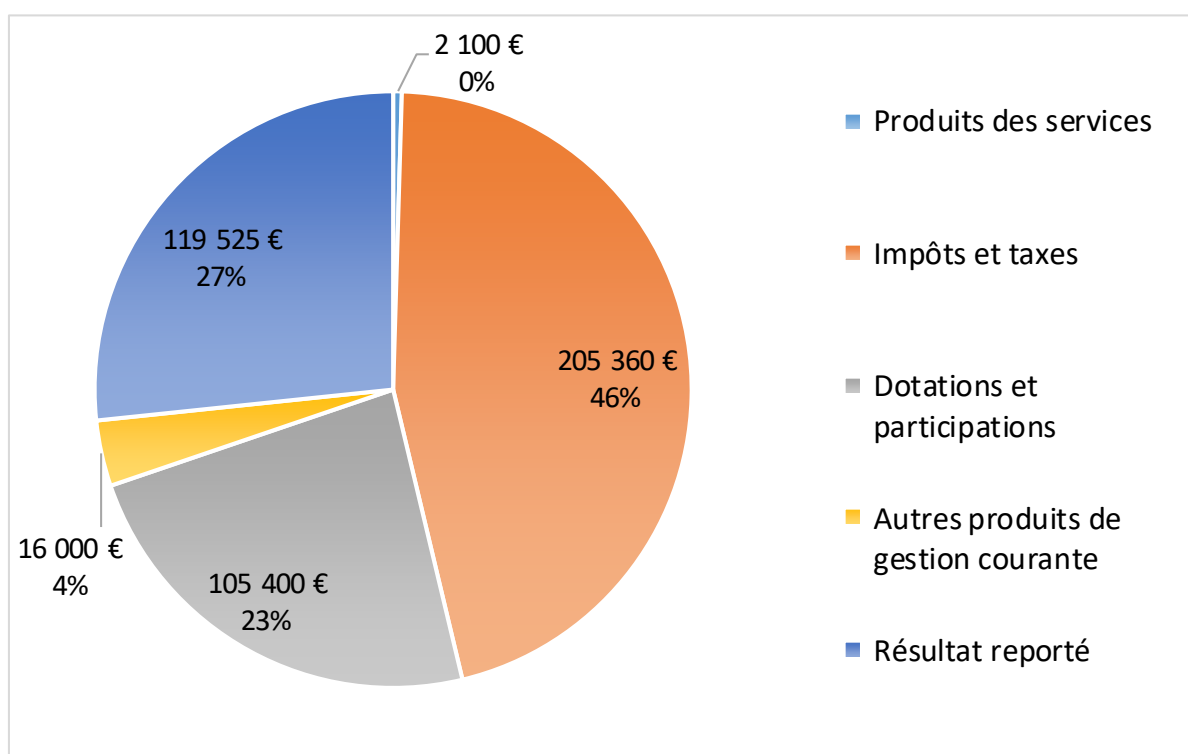
Les recettes attendues sont évaluées de façon prudente : augmentation a minima des dotations, prise en compte de la seule réévaluation des bases fiscales.

L'objectif est de préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

### Dépenses de Fonctionnement : 448 385 €



### Recettes de Fonctionnement : 448 385 €

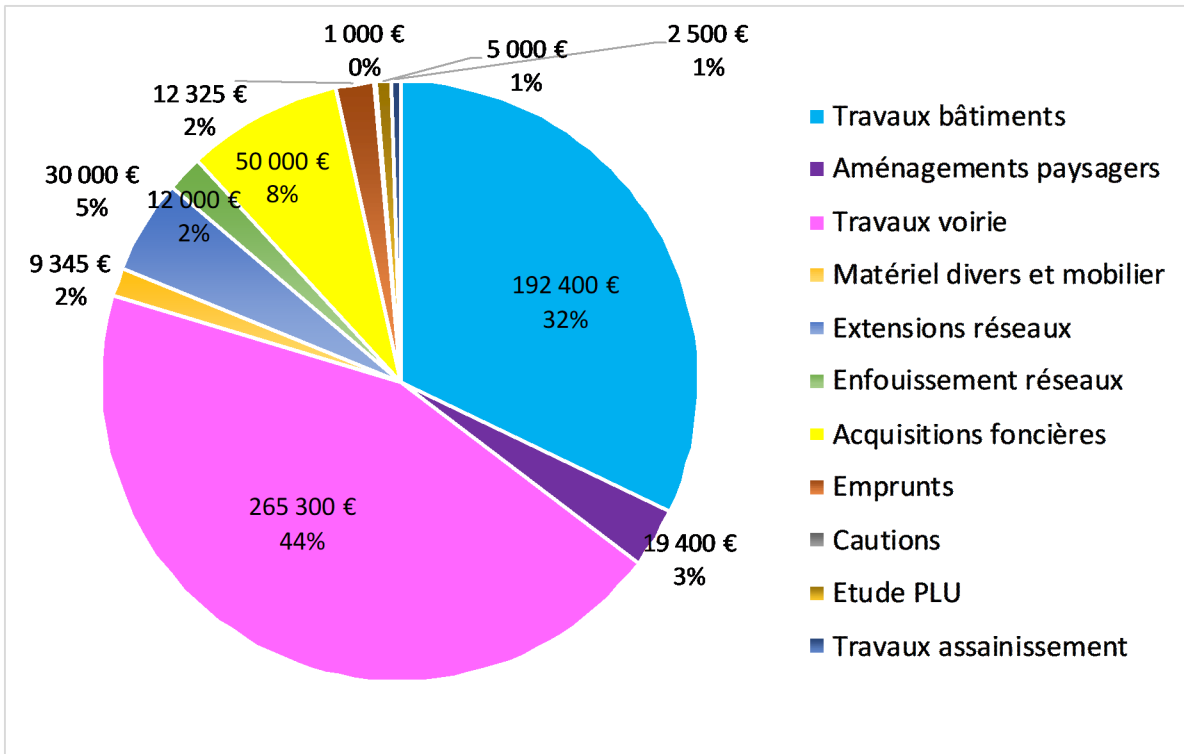


Sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, le budget s'inscrit dans la perspective de l'engagement de travaux importants au cours de l'année 2023 : Enfouissement des réseaux rue du Vert galant et rue Maingaud, travaux de la voie douce de contournement de l'hôpital, chemin d'accès le long de l'arbo-retum, début des travaux de la salle des fêtes, etc. La rénovation de la Mairie devrait également être achevée (secrétariat, archives...).

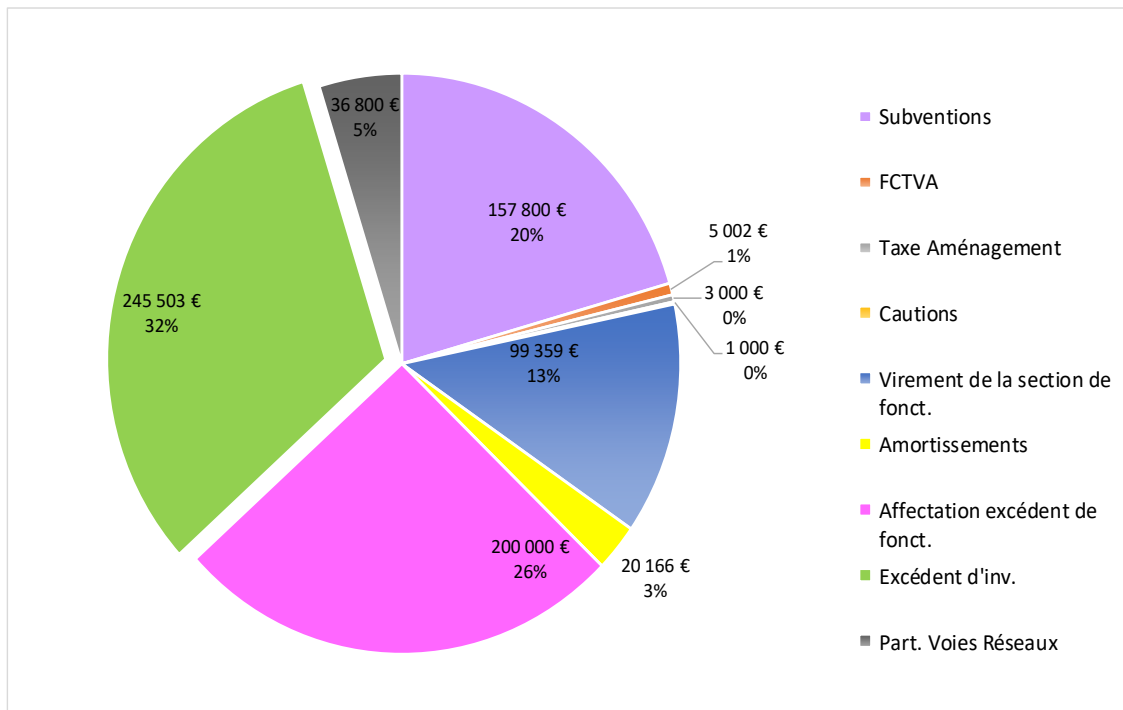
Pour mieux apprécier la soutenabilité des investissements par rapport à la capacité financière de la commune, la municipalité a adopté un nouveau référentiel comptable (M57) qui permet d'afficher les dépenses engagées sur plusieurs années pour des projets importants.

Pour conclure, ces projets ambitieux d'investissement ne nécessitent pas de recourir en 2023 à l'emprunt. Et surtout, les taux communaux de fiscalité locale resteront inchangés.

### **Dépenses Investissement : 599 270 €**



### **Recettes Investissement : 768 630 €**



# AMÉLIORER ENCORE LE CADRE PAYSAGER DE NOTRE COMMUNE...

## **Bientôt une jachère fleurie à l'arboretum...**

Embellir l'arboretum et faire une bonne action pour la planète et les insectes butineurs, tels sont les objectifs de la municipalité dans la réalisation prochaine d'une jachère fleurie à l'arboretum.

Les semis ont été effectués début mai et il est tombé un peu de pluie... Nous attendons donc avec impatience les premières fleurs ! Venez faire des photos !



La municipalité continue à embellir la commune. Depuis le début de l'année les abords de l'impasse des Fauvettes ont été réaménagés.



Le monument dédié à la mémoire de la guerre d'Algérie ainsi que ses abords ont fait l'objet d'un embellissement. Cette attention a été appréciée par nos concitoyens qui se sont recueillis le 19 mars dernier lors de la journée du souvenir de ces événements.





## JOURNÉE HAUTE-SAINTONGE PROPRE

La commune a de nouveau participé à la journée Haute-Saintonge propre le 18 mars 2023. Quelques bénévoles se sont mobilisés pour parcourir les routes et chemins communaux en quête des déchets abandonnés par d'autres citoyens peu soucieux de l'environnement.



## REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu le 25 mars. Il a presque fallu pousser les murs puisque 120 convives avaient répondu présents ! Les conseillers qui assuraient le service n'ont pas chômé.

Le repas était assuré par Sophie traiteur.



## CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Cette année, une cérémonie avait été prévue sur la commune par l'Association des Anciens Combattants à l'occasion du 19 mars.



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie s'est déroulée le lundi 8 mai. Une gerbe a été déposée au monument aux morts et le discours officiel a été lu par le maire.



# LA MAISON DE L'ÉNERGIE VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT

DANS VOTRE PROJET DE

## RÉNOVATION DE L'HABITAT

PERMANENCES  
PONS, JONZAC,  
MONTENDRE ET  
MONTGUYON



### CONSEILS TECHNIQUES

*Confort, Économies d'énergie, Isolation, Chauffage, Photovoltaïque, etc.*

### AIDES FINANCIÈRES

*Rénovation énergétique, Maintien à domicile, etc.*

MAISON DE  
L'ÉNERGIE  
DE JONZAC



05 46 04 84 51

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

ENERGIE@HAUTE-SAINTONGE.ORG

HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



Délégation départementale de la Charente-Maritime  
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

**CONTROLE SANITAIRE DES  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle  
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE**

<b>Prélèvement</b>	<b>00137566</b>	<b>Commune</b>	<b>SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE</b>
<b>Unité de gestion</b>	0151 - A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	<b>Prélevé le</b>	<b>mardi 20 juin 2023 à 11h40</b>
<b>Installation</b>	UDI 000078 - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	<b>par</b>	P. BLAISE
<b>Point de surveillance</b>	0000000126 CENTRE BOURG	<b>Motif</b>	Contrôle sanitaire
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET cuisine	<b>Type d'eau</b>	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	21,7 °C			
Température de l'eau	20,8 °C		25	
pH	7,7 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,12 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,16 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Type de l'analyse : D1CVM      Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)      1701  
Code SISE de l'analyse : 00137514      Référence laboratoire : 23061903883501

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
pH	8 unité pH		de 6,5 à 9	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	570 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	0,48 mg/L	50		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>				
Chlorure de vinyl monomère	<0,1 µg/L	0,5		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00137566)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 3 juillet 2023  
Le Directeur de la délégation départementale



Laurent FLAMENT

Après 20 années comme Président, j'ai décidé de laisser la place à une génération plus jeune.

Lors de notre Assemblée Générale du 21 juin, le nouveau bureau a été élu comme suit :

Président : M. NICOLAS Cédric  
Secrétaire : M. NICOLAS Erwan  
Trésorier : M. BERTRAND Bernard  
Trésorier adjoint : M. BERTRAND Alex  
Membres : M. PORTEAU Dominique, M. PORTEAU Cédric

Je remercie M. TAPHANEL et M. BOUDEAU ainsi que les chasseurs et les autres membres du bureau qui m'ont épaulé pendant toutes ces années.

Le 11 mars dernier, 120 convives ont participé à notre soirée choucroute.  
Je tiens à remercier les chasseurs et autres qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

Je remercie M. LE MAIRE, le seul représentant du conseil municipal, de sa participation.

Je vous souhaite, aux chasseurs, bonne continuation avec la nouvelle équipe.

Jean-Luc PIGIER



## COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes a organisé une marche le 1<sup>er</sup> avril 2023 afin de sensibiliser la population et récolter des dons pour « Endofrance ».

Cette association soutient les personnes atteintes d'endométriose et finance la recherche.

La marche s'est déroulée dans une bonne ambiance, quelques personnes sont venues nous rejoindre des communes avoisinantes.

Nous avons comptabilisé 31 participants dont 21 pour la marche.

Merci à toutes ces personnes.

Cette expérience sera renouvelée en 2024, nous comptons sur votre participation.



## Brocante

Le jeudi de l'Ascension, c'est la Brocante à St-Martial de Vitaterne !

L'équipe du Comité des fêtes a préparé les emplacements, les buvettes, la cuisine, et la salle des fêtes pour ce grand jour.

Dès 5h30, le 18 mai, toute l'équipe était prête.

Près de 80 exposants ont pris place dans le champ, devant et dans la salle des fêtes et sur la rue pépin II.

Cette année, deux tivolis prêtés par la CDCHS nous ont permis d'installer trois points de vente : buvettes, café et viennoiseries, sandwiches, saucisses, merguez, frites et gâteaux faits maison.

Le temps étant de la partie, les visiteurs furent nombreux à chiner vêtements, livres, bibelots, meubles...

Un grand merci à toute l'équipe du Comité des fêtes qui a beaucoup travaillé avec une grande satisfaction pour cette belle édition 2023. Rendez-vous en 2024 !



Le **pique-nique communal** aura lieu le **27 août** 2023. Nous ferons une petite marche pour ensuite profiter de l'apéritif offert par la municipalité. Nous dégusterons nos pique-niques respectifs pour finir par les cafés et digestifs offerts par les associations.

Le **7 octobre**, l'après-midi sera consacré à l'événement **OCTOBRE ROSE**.

C'est avec grand plaisir que les nouveaux venus seront accueillis au sein de notre équipe. Nous sommes ouverts à toutes nouvelles idées.

Bonnes vacances et bel été !

Le Comité des fêtes



## **CLUB LE CHENE VERT**

### **Saint Martial de Vitaterne**

Le club Le Chêne Vert affilié à la Fédération Génération Mouvement ouvre ses portes aux aînés qui veulent faire des activités d'échanges ludiques.

Des cours informatiques sont proposés les mercredis et les jeudis matins afin que nos aînés puissent être plus à l'aise avec les outils numériques modernes.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier qui est l'animateur de ces cours au 06 70 20 81 86, M. CHALLARD Fabrice. La reprise est prévue le mercredi 6 septembre 2023 à 10H.

Les jeudis après-midi sont dédiés aux séances de jeux de cartes et de société qui permettent aux adhérents d'avoir un lien social très important afin qu'ils ne soient pas isolés.

Pour avoir des informations et vous inscrire, veuillez contacter notre Présidente, Mme BARRE Lise au 06 70 15 28 76.

### **JEUDI 11 MAI 2023 – Goûter du Club**

Goûter à la salle des fêtes de St-Martial de Vitaterne. Contrairement à l'année précédente, quelques membres des autres clubs de l'interclub de JONZAC étaient présents avec nous et nous les avons accueillis chaleureusement. Une trentaine de personnes environ ont pu jouer à leurs jeux préférés comme les jeux de cartes (belote et tarot) et autres jeux de société (scrabble). Nous avons tous apprécié les gâteaux et boissons offerts par notre club. Belle journée. Nous remercions le Président de l'Interclub M. ROUSSEAU Cyprien de sa présence.

### **JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 2023 – Repas à la Base de Loisirs de Jonzac**

Le Club a organisé une sortie à la base de loisirs de Jonzac pour remercier de leur confiance ses adhérents ainsi que des sympathisants du club. À l'abri du soleil sous le tivolì, le repas a été très réussi, et ce sera bien sûr à recommencer l'année prochaine. Le menu était très bon et copieux, ce qui a contenté les estomacs les plus exigeants. Nos 50 convives ont apprécié ce moment de retrouvailles et de partage. Pour marquer la fête des mères, le club a offert à chaque dame présente un joli géranium. Nous remercions tous nos adhérents qui participent toute l'année à nos manifestations et le bureau qui les orchestre. Voici les souvenirs de cette journée dédiée à nos adhérents.





## ACTIVITÉS DU CLUB POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE 2023

**Dimanche 8 octobre 2023    REPAS DU CLUB**

**Informations et Inscriptions pour les habitants de St-Martial de Viterne et autres :**  
**Prendre contact auprès de la Présidente au 06 70 15 28 76**

**Dimanche 3 décembre 2023    MARCHÉ DE NOËL**

**Samedi 25 novembre 2023    ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Le club fermera cet été le jeudi 29 juin 2023 et reprendra le jeudi 7 Septembre 2023.**

**Nous vous souhaitons de très  
bonnes vacances d'été.**

# Accompagnement et Aide à Domicile

UNA-dom



ASSISTANCE ET  
ACCOMPAGNEMENT



TRAVAUX MÉNAGERS



GARDE D'ENFANTS  
À DOMICILE



Siège social - 1, Boulevard Vladimir CS 60262 17105 SAINTES Cedex  
Agence Jonzac - 1, Place du 8 Mai 1945 - 17500 JONZAC



Devis Gratuit

05 46 97 50 88

[www.unadom17.com](http://www.unadom17.com)

sans engagement



AIDER 17

## Portage de repas à domicile

Au *menu* tous les jours :

- une écoute
- un sourire

*et des recettes de saison*



05 46 97 51 31

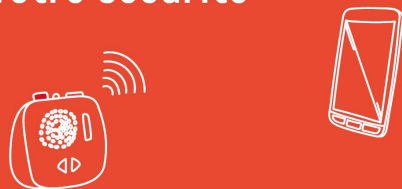
[www.aider17.fr](http://www.aider17.fr)

1, bd Vladimir CS 60262 - 17105 Saintes Cedex





À domicile ou en extérieur,  
nos solutions pour  
votre sécurité



**Téléassistance**

## Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



## Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

### Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

### Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



## Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

**PRESENCE VERTE 16-17-33**

**Tél. : 05 56 44 09 09**

**pv16-17-33@presenceverte.fr**



# CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



MOILLER SON CORPS  
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE  
DES NOUVELLES  
DE SES PROCHES

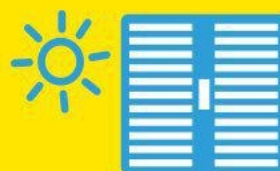


NE PAS BOIRE  
D'ALCOOL



BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,  
**APPELÉZ LE 15**



MAINTENIR SA MAISON  
AU FRAIS : FERMER  
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ  
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES

J'ÉLIMINE LES  
EAUX STAGNANTES



JE CHANGE L'EAU  
2 FOIS PAR SEMAINE ET  
VIDE LES COUPELLES



JE COUVRE LES  
BIDONS D'EAU ET  
LES BASSINS



JE NETTOIE LES  
GOUTTIÈRES



JE NE LAISSE  
PAS STAGNER  
L'EAU DE PLUIE



# COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. **C'est là qu'il faut agir...**

## **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

Le moustique tigre n'aime pas voyager : celui qui vous pique est né dans votre quartier ! (à moins de 150 m)



Dengue, chikungunya, zika  
**PROTÉGEONS-NOUS !**

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

**Santé  
publique  
France**

Réalisation : Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine

# Estivales de HAUTE-SAINTONGE

FESTIVAL ITINÉRANT DE JUIN À SEPTEMBRE

## LES DATES DE JUILLET

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet à Sousmoulins** : Concert Electrique Récital Harpe Emmanuel Lahoz à l'église à 18h

**Dimanche 2 juillet à Guitinières** : Spectacle « la Locomobile Samba Swing'n roll » dans le bourg à 14h - Brocante

**Vendredi 7 juillet à Pérignac** : Concert « Les Nouveaux Dossiers » Parc de la mairie à 21h30

**Samedi 8 juillet à Messac** : Concert « Glory Gospel » à l'église à 18h30

**Samedi 8 juillet à Pouillac** : Concert « Chat Noir » Place de la salle des fêtes à 20h, marché nocturne

**Samedi 8 juillet à Semoussac** : Concert rock « Betty Lou » Place de la Mairie à 21h

**Jeudi 13 juillet à St-Léger** : Concert « Le Festin » parc de la salle des fêtes à 20h30 fête du 14 juillet

**Samedi 15 juillet à Polignac** : groupe jazz-manouche « Bohémia » parking salle des fêtes à 20h15, marché nocturne

**Mardi 18 juillet à Jonzac** : Ciné plein air « Poly » Place du château à 22h30

**Vendredi 21 juillet à Montlieu-la-Garde, Maison de la Forêt** : Concert « Mo Duo » à 21h, marché nocturne

**Mercredi 26 juillet à Montendre, Parc Mysterra** : Spectacle « La Patrouille des Castors » - la Roulotte Ruche à 18h

**Samedi 29 juillet à St-Martial-de-Mirambeau** : Ciné plein air « Gladiator » dans le bourg à 22h30

**Dimanche 30 juillet à Meux** : Spectacle de rue tout public « Lazari pour la vie » parc derrière la salle des fêtes à 17h30



RETROUVEZ LA PROGRAMMATION SUR  
NOTRE PAGE FACEBOOK



ESTIVALES DE HAUTE-SAINTONGE

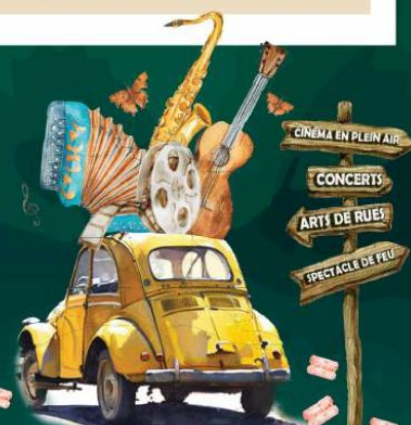
HAUTE-SAINTONGE.ORG

Communauté des Communes de Haute-Saintonge



UNE SOLUTION DE  
REPLI EST PRÉVUE  
POUR LES SPECTACLES  
EN EXTÉRIEUR

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - L-R-20-010436 Catégorie de licence: 2 - L-R-20-010483 Catégorie de licence: 3



## LES DATES D'AOÛT

**Vendredi 4 août à St-Sorlin-de-Conac, Port de Vitrezay** : Duo de clowns « Coraline et Mariotin » par le Cirque Hors Limite à 17h30

**Vendredi 4 août à Montendre** : Ciné plein air « Astérix et Obélix Mission Cléopâtre » Lac Baron Desqueyroux à 22h30

**Samedi 5 août à Belluire** : Ciné plein air « Le loup et le lion » devant la salle des fêtes à 22h30

**Samedi 5 août à St-Pierre-du-Palais** : Ciné plein air « Qu'est ce qu'on a tous fait au bon Dieu ? » Place de la Mairie à 22h30 journée « Fêtons l'été »

**Dimanche 6 août à Bran** : Spectacle folklorique « La Pibole Saintongaise » au Plan d'eau des 3 Moulins à 15h Fête communale

**Dimanche 6 août à Champagnac** : Duo de clowns « Gil et Zut » - Cie Dakatchiz à l'île verte à 16h30, Week-end Frairie

**Vendredi 11 août à Montlieu-la-Garde, Maison de la Forêt** : Concert « Take The Biscuit » à 21h marché nocturne

**Vendredi 11 août à Montguyon** : Spectacle de Feu « Lughna » par l'Arche en Sel, Place de la Paix à 22h, marché nocturne et feu d'artifice

**Samedi 12 août à Neuvicq** : Concert « Lo Roch » terrain près de la salle des fêtes à 21h

**Vendredi 18 août à St-Sorlin-de-Conac** : Ciné plein air « Maison de retraite » au Théâtre de Verdure à 22h

**Samedi 19 août à Ste-Lheurine** : Ciné plein air « Top Gun » au Moulin Artus à 22h

**Vendredi 25 août à Mosnac** : Spectacle de rue « la locomobile de M Lépo » parking de la salle des fêtes à 18h

**Samedi 26 août à Clam** : Concert « Take The Biscuit » Parc de la salle des fêtes à partir de 20h30

**Samedi 26 août à St-Eugène** : Concert rock « Alyx Dro » préau de la salle des fêtes à 21h

## LES DATES DE SEPTEMBRE

**Vendredi 1<sup>er</sup> septembre à Pons** : Ciné plein air « West Side Story » esplanade du donjon à 21h30

**Samedi 9 septembre à Plassac** : Concert Electrique Récital Harpe Emmanuel Lahoz à l'église à 20h30

**Dimanche 10 septembre à Montlieu-la-Garde** : Concert « Ptit Bal Perdu » au Moulin de Berland à 12h, Fête de la Voie Verte

**Samedi 16 septembre à Vallet** : Concert de Rue « Jet Lag » autour de l'église Saint-Babylas à 19h pour les Journées du Patrimoine

# DROËLES de RUES

22-23 JUILLET

JONZAC • FESTIVAL GRATUIT

CHARLIE WINSTON  
HYPHEN HYPHEN

CHELABÔM • LA MAISON TELLIER • SAHAD

ACOUSTEEL GANG • CIRQUE HORS LIMITE

COMPAGNIE L'ARCHE EN SEL

FÊTE DES VINS CHARENTAIS



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.



VINS  
CHARENTAIS  
INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE